

Mobilité intra-européenne : état des lieux et dynamiques

La Commission européenne a publié son [rapport annuel 2022 sur la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'UE et des pays de l'AELE](#) (Suisse, Liechtenstein, Islande et Norvège). Ce document, rédigé par la Direction Générale pour l'Emploi et les Affaires sociales (DG EMPL) et les experts du [réseau MoveS](#), identifie les grandes tendances en matière de libre circulation des travailleurs en se basant sur les données disponibles entre 2016 et 2021. Un focus est fait sur la mobilité transfrontalière et sur la mobilité de divers groupes professionnels ainsi que sur certaines particularités que l'on retrouve au sein de régions transfrontalières qui bénéficient de dynamiques spécifiques. [Retour ici sur le rapport et ses principaux enseignements.](#)

Les principaux chiffres de l'étude

La **mobilité de la main-d'œuvre a considérablement diminué en 2020 à cause de la pandémie de Covid-19**, mais le nombre de **citoyens européens en âge de travailler vivant dans un autre État membre est stable, à 10,2 millions en 2020**.

La Roumanie est le premier pays « émetteur » (27% du total), l'Allemagne le premier pays de destination (30%) et le Luxembourg le pays ayant le plus haut taux de travailleurs mobiles européens par rapport à sa population (42%), très loin devant Chypre (14%).

Parmi les Européens mobiles, on enregistre **un taux d'emploi équivalent** à celui des ressortissants nationaux, à 74% en 2021, avec un taux de **chômage** supérieur aux nationaux (9% contre 6%), mais inférieur aux ressortissants de pays tiers (16%).

Concernant les **travailleurs transfrontaliers**, on compte un total de 1,7 million de personnes dans cette situation en 2021 dans l'UE et l'AELE, les principaux pays d'origine étant la France (424 000) et la Pologne (190 000). Les principaux pays de destination sont quant à eux l'Allemagne (378 000), la Suisse (345 000) et le Luxembourg (210 000), qui représentent à eux trois 60% du total des travailleurs transfrontaliers.

Profils-types et principaux enseignements

Le travailleur transfrontalier est bien souvent un travailleur d'un niveau d'éducation de moyen (54%) à élevé (34%) avec une large évolution pour cette dernière catégorie (+ 93 000 personnes entre 2016 et 2021).

L'un des signaux clairs relayé dans l'étude est une **polarisation fondée sur les compétences** entre 2016 et 2021 avec plus d'Européens mobiles dans les emplois nécessitant de faibles compétences (nettoyeurs et aides (9%), secteur de la construction (7%) et vendeurs (6%) ainsi que dans les professions hautement qualifiées.

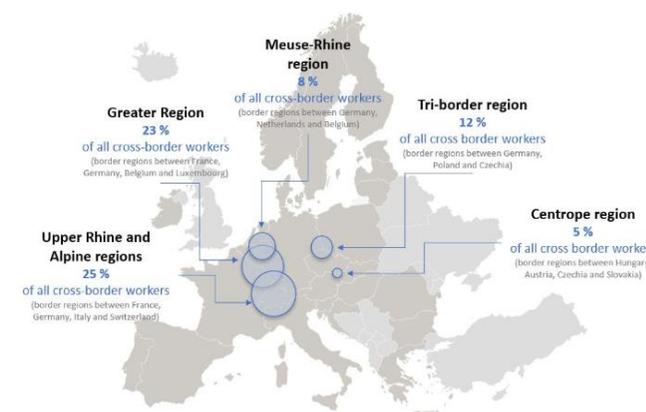
Le profil-type varie selon la région transfrontalière : du travailleur manufacturier vers l'Autriche ou l'Allemagne, aux employés des services vers la Suisse, la Belgique ou le Luxembourg.

Enfin, le nombre de ressortissants d'autres États membres dans les professions en tension, c'est-à-dire manquant de travailleurs (industrie, construction, ingénierie notamment) par rapport aux nationaux ne suggère pas que la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'UE puisse remédier de manière significative aux pénuries de main-d'œuvre à court terme.

Le travail transfrontalier dans les macro-régions

Plusieurs régions transfrontalières sont spécifiquement étudiées, notamment la région alpine entre la France, l'Italie, l'Allemagne et la Suisse, celle du Rhin Supérieur entre l'Allemagne, la Suisse et la France, la Grande région autour du Luxembourg ou encore la région des trois-frontières entre Allemagne, Autriche et Tchéquie.

Si plusieurs facteurs influencent l'ampleur et la nature du travail transfrontalier, la **coopération institutionnelle entre les régions frontalières** est l'un des principaux facteurs qui facilitent les mouvements transfrontaliers de travailleurs.



Décryptage

Définitions des différentes formes de travailleurs en Europe selon les règlements européens de coordination pour l'UE, l'EEE et la Suisse :

Travailleur frontalier : le terme « travailleur frontalier » désigne toute personne qui exerce une activité salariée ou non salariée dans un État membre et qui réside dans un autre État membre où elle retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine.

Travailleur détaché : un « travailleur détaché » est un salarié envoyé par son employeur dans un autre État membre en vue d'y fournir un service à titre temporaire, dans le cadre d'un contrat de services, d'un détachement intragroupe ou d'un travail intérimaire.

Travailleur pluriactif : un « travailleur pluriactif » est un travailleur qui exerce simultanément ou en alternance une activité salariée ou non salariée sur le territoire de deux ou plusieurs États membres de l'UE-EEE-Suisse.

FOCUS

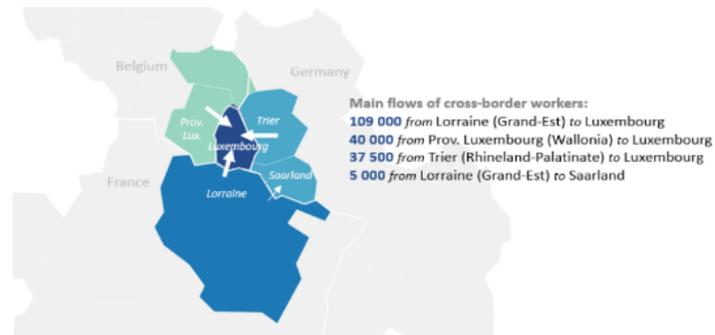
La Grande Région : 23% de l'ensemble des travailleurs transfrontaliers européens !

Couvrant la Belgique, le Luxembourg, la France et l'Allemagne, cette région se caractérise par une coopération forte depuis la signature de l'Accord Schengen en 1985 ainsi que par l'attractivité du Luxembourg et de son PIB par habitant deux fois supérieur à la moyenne de la zone dans son ensemble (79 000 contre 34 000 euros).

La Grande Région compte le plus grand nombre de travailleurs frontaliers de l'Union européenne (près de 250 000) avec environ 50 % des flux dirigés vers le Luxembourg, essentiellement depuis la Lorraine (109.000) qui a le taux le plus élevé de toutes les régions (8%), mais aussi depuis la Province du Luxembourg (40.000).

À noter également : le nombre important de travailleurs frontaliers caractérisés comme atypiques dans cette région, par exemple des Allemands travaillant en Allemagne mais qui résident en Lorraine ou des Luxembourgeois travaillant au Luxembourg mais ayant établi leur résidence en France ou en Allemagne.

Figure 47: Main bordering regions and direction of flows within the Greater Region, 2021



PUBLICATIONS UTILES

- Le Guide du travailleur mobile européen publié par la Confédération européenne des syndicats (CES) en 2017 est toujours d'actualité et synthétise parfaitement les règles encadrant la mobilité européenne, tant en matière de sécurité sociale que de fiscalité et de droit du travail ([Lien](#)).
- Le Cleiss publie une longue note de décryptage des dépenses relatives aux soins de santé en 2020 dans le cadre de la mobilité internationale, et donc dans le cadre des règlements européens, aussi bien pour les Français à l'étranger que pour les étrangers en France ([Lien](#)).